

Développement des quartiers prioritaires - Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale - Convention et avenant avec le Centre d'Amélioration du Logement

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du contrat de ville six quartiers ont été définis comme prioritaires, en deux secteurs géographiques :

Secteur Nord-Est :

Orchamps/Palente

Montrapon/Fontaine-Écu

Clairs-Soleils

Secteur Sud-Ouest :

Cité Brulard quartier la Grette

Planoise

Cités Acacias et Amitié quartier Saint-Ferjeux.

La Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale du secteur Nord-Est est confiée à M. Jean-François MOINE qui a déjà la responsabilité des deux premiers quartiers dans le cadre du Développement Social des quartiers.

La Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale du secteur Sud-Ouest est confiée à M. Éric GAUDEL qui a déjà la responsabilité de Brulard et Planoise.

Ces deux chargés de missions ont été mis à la disposition de la cellule DSU/Ville, par le CAL, par conventions.

La convention concernant M. MOINE étant arrivée à expiration le 31 décembre 1993, il convient de prolonger la MOUS par une nouvelle convention annuelle qui correspond à la première année du contrat de ville : janvier 1994 à décembre 1994.

La convention concernant M. GAUDEL arrivant à expiration le 21 octobre 1994, il convient de prévoir le prolongement d'un trimestre par avenant.

La MOUS se poursuit avec le CAL en 1994, afin d'assurer une continuité du travail entrepris, et en attendant la signature du contrat de ville.

Une procédure de consultation sera ensuite engagée à l'automne 1994, pour une mise en compétition des prestataires de services afin d'assurer la suite de la MOUS sur les 4 dernières années du contrat de ville (1995 à 1998).

Plan de financement

Coût total

Convention 1 ^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1994, pour le secteur Nord-Est		474 400 F TTC
État et Région	174 400 F	
Ville	300 000 F	
Convention 1 ^{er} janvier 1994 au 21 octobre 1994, pour le secteur Sud-Ouest		355 800 F
Avenant à cette convention (jusqu'au 31/12/1994)		118 600 F
Total TTC		474 400 F
État et Région		174 400 F
Ville		300 000 F

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- signer la convention à intervenir avec le CAL pour la continuité du travail de M. MOINE,
- signer l'avenant prolongeant d'un trimestre la convention concernant le travail de M. GAUDEL,
- solliciter les subventions de l'État et du Conseil Régional,
- inscrire en recettes :
 - . les subventions de l'État à l'imputation 908.0/1051.92034/10000
 - . les subventions de la Région à l'imputation 908.0/1052.92034/10000
- réaffecter ces subventions en dépenses à l'imputation 908.0/237.92034/10000 afin de payer les factures du CAL, sachant que la part de la Ville est inscrite au BP 1994,
- inscrire en conséquence au budget supplémentaire de l'exercice courant les crédits y afférents.

M. LE MAIRE : Les points 22/a, b et c concernent un projet important, tout aussi important que le précédent, c'est pourquoi je vous demande d'être attentifs. Cette nouvelle procédure mise en place par l'État se place aussi, pour nous Bisontins, dans la perspective du projet Ville Horizon 2001. Tout cela a été étudié, discuté dans différentes commissions avec une mission que nous avons donnée à l'ACEIF et ce contrat de ville d'agglomération aura deux volets :

- un volet Ville sur lequel on va parler un peu plus longuement,
- et un volet District qui sera décidé par cette instance.

L'État, pour la durée du Plan, met à notre disposition des enveloppes financières importantes, la Région s'est engagée aussi. Il s'agit donc dans le cadre de ce contrat, de faire avancer un certain

nombre de dossiers importants pour les différents quartiers et j'ai demandé à Raymond JEANNIARD, qui a en charge ce contrat de ville depuis le début des conversations nombreuses que nous avons eues avec nos partenaires, notamment avec l'État et la Région, de nous donner les éléments constitutifs de ce contrat de ville.

M. JEANNIARD : Je suis un peu déçu de vous présenter un dossier qui me semble très important, pour la vie quotidienne de dizaines de milliers de Bisontins pour les 5 ans qui viennent, après deux heures de débat sur le contournement.

Ce que je voulais vous indiquer, c'est que ce protocole d'accord est le fruit d'un travail de concertation avec tous les services de l'État, le Conseil Général, le Conseil Régional, la Caisse d'Allocations Familiales, le Fonds d'Action Sociale, les 4 organismes logeurs, les associations et bien sûr les services de la Ville. Nous avons été aidés en cela par un cabinet qui est l'ACEIF, qui nous a permis de construire ce contrat de ville. Donc, ce qui vous est proposé est une trame politique importante qui concerne les années 1994 à 1997. Deux parties sont consacrées au contrat de ville, l'une qui intéresse l'agglomération et qui fera l'objet d'une délibération du District pour ses compétences, et l'autre de la Ville de Besançon. J'insiste ce soir sur l'importance de ce contrat qui nous engage avec l'État et qui va concerner l'amélioration de la vie quotidienne pour 45 000 Bisontins directement et tous les Bisontins en général. C'est la première fois qu'on propose à l'Assemblée Communale un programme d'envergure globale sur toute la ville qui veut allier cohérence et durée.

En ce qui concerne les axes de ce contrat de ville, 6 quartiers sont déterminés : Montrapon/Fontaine-Écu, Palente/Les Orchamps, Clairs-Soleils, Brulard, Amitié/Acacias et Planoise. En ce qui concerne les actions, tout d'abord j'insisterai sur le logement car il s'agira de respecter des équilibres. Le premier, c'est un habitat équilibré, un peuplement équilibré et une densification raisonnable en répondant à la demande importante de logements sociaux. Les outils existent déjà et sont prévus dans le cadre de cette politique, le POPS, le PLH, un Observatoire du Logement et pour Besançon la construction de 250 logements Prêt Locatif Aidé et d'environ 24 logements d'insertion PLAI par an, la réhabilitation de l'habitat social existant, dans le cadre de subventions PALULOS, 137 logements sur Palente/Les Orchamps, c'est le plus gros DSQ de la région, 160 à Montrapon, 986 à Planoise et 480 sur Brulard et la prise en compte également de 2 480 logements dans le secteur diffus. Je crois que c'est important aussi que l'on puisse l'avoir en mémoire

Une remarque pour exprimer une inquiétude dont je voudrais vous faire part car le Gouvernement, actuellement, restreint de manière drastique tous les crédits PALULOS qui concernent les réhabilitations. Or les demandes sur ce secteur-là deviennent pressantes, sur l'habitat des années 1970 et je pense notamment à Planoise. Je souhaite que le Gouvernement révisé sa position sinon nous aurons à constater hélas, sans doute, des dégradations plus rapides que celles que nous constatons actuellement.

Concernant les programmes de réhabilitation, se pose inévitablement la question des destructions, restructurations et autres rénovations. Sachez qu'elle est étudiée à chaque programme et ainsi nous avons vu disparaître la place noire à Montrapon, la restructuration des bâtiments des rues Ravel, Debussy, Berlioz à Palente/Les Orchamps et également des 3 bâtiments du quartier Brulard. Il y a des maisons de ville qui apparaissent, des duplex, des recompositions de logements et je crois que vouloir détruire à chaque fois, raser des bâtiments, relève quelquefois plus de l'intention psychologique du subconscient, vouloir éliminer en même temps toutes sortes de problèmes, que de vouloir s'attaquer aux véritables problèmes. Ce sont des programmes plus coûteux, de toutes façons, pour les collectivités et pour l'État et nous avons souhaité vous proposer des programmes raisonnables qui tiennent compte de l'avis des habitants. Pour bien connaître les habitants notamment du quartier Brulard que je rencontre très régulièrement, sachez qu'ils sont très attachés à leur cité, qu'ils ne

souhaitent pas quitter leur quartier et qu'ils ne verraient pas d'un bon œil qu'on démolisse les habitations dans lesquelles ils ont l'habitude de vivre.

Recomposer l'habitat et le restructurer n'est bien sûr pas suffisant. Je crois qu'il faut l'accompagner d'un projet de vie dans la ville et d'un projet de vie dans le quartier ; tous les secteurs sont touchés : les espaces extérieurs, l'économie et nous travaillons sur les commerces de proximité avec la délégation régionale au commerce et à l'artisanat, les services publics de proximité, les entreprises et avec le GIE Point + Entreprises nous avons créé des entreprises sur Palente/Les Orchamps. En ce qui concerne l'emploi, nous avons mis en place des correspondants emploi-formation, nous travaillons sur le PLIE, le Plan Local d'Insertion par l'Économique, et nous souhaitons que des emplois de proximité soient créés.

Je souhaite qu'un projet de loi puisse arriver sur le bureau de l'assemblée pour favoriser l'aide à l'emploi dans un certain nombre de quartiers et notamment sur les commerces de proximité. Nous avons eu une discussion avec le responsable d'un commerce qui s'est recréé sur Clairs-Soleils et il y a besoin effectivement, dans ce quartier-là, d'un emploi de proximité qui puisse être reconnu par la population et notamment par les jeunes afin d'éviter certains problèmes à ce commerce et lui permettre de se maintenir. En ce qui concerne l'aide aux personnes âgées, je crois qu'il y a aussi des possibilités de création d'emplois de proximité. Il me paraît nécessaire aussi de recréer des concierges dans un certain nombre de bâtiments.

Il y a des correspondants emploi-formation. Je souhaite aussi qu'ils puissent être étendus à un certain nombre de quartiers, à Clairs-Soleils mais également à Saint-Ferjeux et à la Grette.

Autre projet important que nous souhaitons développer, ce sont les régies de quartiers. Il en existe une à Fontaine-Écu qui fonctionne parfaitement. Il ne s'agit pas de créer de l'emploi, il s'agit de créer du travail pour des personnes qui sont en chômage de longue durée afin de les réinsérer dans des dispositifs de travail. A Fontaine-Écu, plus d'une centaine de personnes ont travaillé, ont été remises au travail. Je crois que c'est très important et c'est pour ça que nous souhaitons voir développer le dispositif à Clairs-Soleils cette année en 1994 et sur Planoise dès 1995. C'est pour cela que dans les dossiers que nous allons étudier sitôt après, nous vous proposons d'installer ces régies de quartiers. Autre chose sur les régies de quartiers que je me dois de vous signaler ; nous souhaitons les construire en prenant en charge, les collectivités, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général, etc., le coût social qui est inévitablement induit par une régie de quartier et non pas demander aux locataires d'assumer ce surcoût social.

Autre point qui me paraît important dans la politique de la ville, la politique des quartiers, c'est l'école et la réussite scolaire. Là aussi je crois que la cohérence des actions doit jouer et il est inutile d'investir lourdement sur des programmes de réhabilitation et d'accompagnement social si l'école ne suit pas. Notre société doit accepter des classes à très faible effectif là où le besoin s'en fait sentir et l'école de la république doit pouvoir être justement le creuset de cette société où le mélange des populations doit se faire. Le contrat de ville, d'ailleurs, prévoit des actions spécifiques au profit des établissements scolaires qui seront labellisés annuellement entre l'Inspection Académique, la Préfecture et la Ville de Besançon et un tableau de bord de la réussite scolaire pourra vérifier la pertinence de ces actions.

L'accès à la culture me semble aussi tout à fait important car mon collègue Claude JEANNEROT annonçait, lors de la discussion sur le PLIE, qu'il fallait exclure l'exclusion et je crois que dans le domaine culturel, on peut vérifier sans doute mieux qu'ailleurs ce slogan par l'accomplissement complet d'une politique en faveur des familles et des quartiers qui en ont le plus besoin. Il s'agira de renforcer les sites culturels existants, décentraliser certains événements culturels, diversifier ou créer des bibliothèques et autres espaces musicaux pour les jeunes.

Bien sûr nous travaillons sur le sport, sur les loisirs, sur la santé et également sur la prévention et sur la sécurité. Dans ce domaine-là, je voudrais également intervenir. Pour l'instant, il n'y a que 8 éducateurs spécialisés : deux sur Montrapon, deux sur Palente/Les Orchamps, deux sur la Grette, deux sur Clairs-Soleils, deux sur Planoise. Six sont rémunérés par la Ville de Besançon. Je crois qu'il y a là un effort indéniable à consentir par le Conseil Général comme le conseil n'importe quel conseil général dans n'importe quel coin de ce territoire et il faut qu'il remplisse ses obligations. Deux éducateurs sur Planoise me paraît vraiment relever de la dérision et il faut que le Conseil Général sorte son porte-monnaie, parce que c'est principalement une question d'argent, et donne les moyens à l'ADDSEA qui remplit un travail parfaitement professionnel d'embaucher des éducateurs en nombre suffisant sur le quartier de Planoise et également au centre-ville où il y a un réel problème. Il faut aussi que l'on puisse travailler à la lutte contre la toxicomanie dans des conditions tout à fait parfaites. Nous allons élargir la médiation juridique par l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions sur Planoise car cette association donne de très bons résultats à Palente/Les Orchamps. Enfin, deux études seront menées dans le cadre du contrat de ville, l'une sur Planoise dont nous estimons nécessaire d'étudier l'avenir et sur le boulevard Nord entre Montrapon/Fontaine-Écu et Palente/les Orchamps.

Pour conclure, je dirai que nous réussirons ce contrat de ville si l'ensemble de nos partenaires parviennent à nous aider. Je crois que c'est l'affaire de tous et pour cela, il faut que les institutionnels, les organismes logeurs, les associations et tous les services oeuvrent dans ce même mouvement, garant de la cohérence et de l'efficacité du projet.

Nous serons aidés par l'État s'il y a, à mon avis, un véritable ministère de la ville. Pour l'instant, on a pu constater que le Gouvernement tardait à mettre en place ces contrats de ville et nous avons été sérieusement retardés dans l'élaboration de notre contrat parce que nous n'avions pas suffisamment d'interlocuteurs au niveau de l'État. Je pense donc qu'un véritable ministère de la ville s'impose.

Enfin, j'inviterai l'ensemble des citoyens de Besançon à nous rejoindre car la ville au quotidien, cela se construit ensemble dans les quartiers, avec les Bisontins et c'est bien cela l'engagement du contrat de ville que je vous propose ce soir.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je serai encore plus rapide mais peut-être moins triomphaliste que ne l'est votre Maire-Adjoint qui lance un grand appel à la restauration du ministère de la ville. On en prend acte, c'est très important mais ce n'est pas le fond du débat de ce soir. Le fond du débat de ce soir c'est que vous nous soumettez, Monsieur le Maire, un projet de contrat de ville qui contient incontestablement des éléments intéressants, pour ma part je le voterai et je crois que les membres de notre groupe le voteront, mais qui d'abord n'identifie pas certains vrais choix que nous attendions et qui met en valeur certaines carences de la politique de votre Municipalité en matière de rénovation urbaine. Le constat c'est vous-même qui le faites. Vous reconnaissez l'insuffisance de l'effort consenti dans ce domaine les années passées et les documents qui ont été remis aux élus municipaux à l'occasion de la préparation du contrat de ville que nous discutons aujourd'hui en témoignent. J'ai en effet attentivement lu le document de synthèse de la charge programmatique qui a été remis au comité de pilotage pour l'élaboration du contrat de ville le 13 janvier 1994 et qui, page 18, contient cet élément d'information quand même intéressant, qui est un constat évident, Monsieur JEANNIARD et je vous cite : «si cette politique de Développement Social Urbain (DSU), des quartiers en difficultés que sont Clairs-Soleils, Brulard, Montrapon, Palente/Orchamps, Planoise, Fontaine-Écu s'est traduite par un certain nombre d'améliorations dans les domaines du bâti et de l'accompagnement socio-culturel (actions d'animation, implantation d'équipements et services), elle a eu des effets plus mitigés sur les enjeux d'insertion économique et sociale des populations et sur les enjeux d'intégration urbaine». Au fond, vous reconnaissez vous-même, avec d'ailleurs une certaine honnêteté, que la politique qui a été conduite ces dernières années comporte un bilan très mitigé. Alors compte tenu du retard pris dans le domaine de la rénovation urbaine de certains quartiers de la

ville, on s'attendait à trouver dans ce contrat de véritables priorités, là aussi de véritables choix en matière de logement et en matière d'aménagement des quartiers en question. Or malheureusement, on ne trouve pas les réponses qu'on attendrait quant au fait de mettre à disposition de ces actions les moyens financiers correspondants. J'observe que l'État fait un effort considérable, je pense aux 10 millions du plan de relance à consommer d'ici le 1^{er} juin, donc un effort d'accélération du processus qui est évident, l'État a pris ses responsabilités mais Monsieur le Maire, je vous pose une question, en matière d'investissement dans les 5 années qui viennent, je ne découvre pas dans ce document d'éléments précis, chiffrés, sur vos engagements et je pensais que ce soir, le document que vous nous soumettez serait plus précis. Nous attendons donc de votre part que la Ville précise sa politique d'investissement dans les quartiers au titre de la rénovation urbaine, en application d'objectifs figurant dans ce contrat de ville qui sont intéressants et que nous approuvons.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, quelques réflexions sur le document que vous nous soumettez ce soir. Vous voulez faire remplir au contrat de ville, si j'ai bien compris, deux objectifs essentiels : le premier qui fait l'objet d'un assez long développement écrit que vous nous soumettez et qui touche la politique sociale, la politique du logement, c'est surtout autour du logement et de la rénovation des quartiers que vont tourner les engagements financiers. L'autre volet dont il n'est pas dit grand chose ici ce soir, c'est le volet qui est la continuation du Plan d'Aménagement Concerté, c'est-à-dire le PACT, procédure qui a été abandonnée mais qui a bien aidé à la conception du District, c'est-à-dire tout ce qui touche au développement économique de l'agglomération. Il n'y a rien dans le document que vous nous soumettez ce soir en tant que contrat de ville concernant ce domaine. Vous pourriez peut-être nous donner un peu vos intentions.

Sur le plan social, M. JEANNIARD vient de nous rappeler, au fond, la politique d'ensemble de la Ville de Besançon à l'égard de ces différents quartiers, notamment des quartiers les plus difficiles. J'ai un peu tendance à penser que ce document est une fois de plus l'occasion de faire un grand emballage global de toutes les politiques possibles et imaginables à l'égard de la population et vous élargissez le champ très largement au-delà du contenu du contrat de ville parce que c'est toujours facile de le faire lorsqu'on n'assortit pas les propos de programmations. Je rejoins la remarque qui vient d'être faite par Michel VIALATTE. Moi aussi j'ai relu la charge programmatique de janvier 1994 et lorsqu'on fait l'addition des propositions, on arrive à des chiffres extrêmement importants de l'ordre de 130, 140 millions de francs. Si l'on additionne les participations des uns et des autres, on arrive à peine à la moitié de ces ambitions affichées. J'observe donc une fois de plus et c'est déjà le reproche qu'on vous a fait quand M. le Maire nous a abreuvés de son Projet 2001, que vous faites des effets d'annonce et de l'affichage derrière lesquels vous vous gardez bien d'aligner les moyens financiers.

Je constate que dans ce contrat de ville il y a une littérature abondante qui, certes, doit retenir notre attention. Sur le fond, on ne peut certainement pas critiquer ce qui est dit là, ni en politique de réhabilitation, ni en politique d'amélioration des logements, ni en politique d'aide à la lutte contre la drogue ou à la recherche de la non-exclusion des personnes en difficultés. Rien à dire sur tout cela. Seulement, la vraie question est de savoir comment on va opérer, ce qui n'est pas tout à fait dit dans votre document qui ne comporte quasiment pas de chiffres.

Je voudrais dire un mot puisque sur le problème du logement qui est tout de même le noyau dur du premier volet du contrat de ville, vous ne manquez pas d'air lorsque vous vous plaignez de la politique actuelle de l'État en matière de logement, Monsieur JEANNIARD ou Monsieur le Maire. Devrais-je rappeler la première des choses que ce Gouvernement a fait en arrivant, c'est d'essayer de restructurer une politique sociale du logement que vous aviez complètement étouffée. On n'avait jamais eu de dotation si faible de prêts locatifs aidés qu'au budget 1993 voté à la loi de finances 1992. N'oublions pas que toute l'action de ce Gouvernement a été de relancer l'activité du bâtiment mais aussi par là, de répondre à une demande devenue extrêmement difficile sur le logement social et on n'est pas au bout du chemin. Je vous rappelle aussi que nous avons, par notre action, obtenu à deux

reprises des compléments importants de crédits, 8 millions pour l'enveloppe fongible PLA-PALULOS et récemment un complément pour les crédits ANAH qui nous sera d'un bien grand secours pour toutes ces opérations. Je crois que le véritable enjeu du contrat de ville est tout de même là, Monsieur le Maire, c'est-à-dire qu'il faudra continuer notre action politique, celle que nous menons aujourd'hui pour attirer des crédits d'État qui nous permettent de faire face à la demande qui s'exprime aujourd'hui dans les quartiers et au retard pris pendant de longues années, antérieurement. C'est bien sur ce point qu'il faudra se battre car si on n'obtient pas ce que nous souhaitons sur les crédits logements, ce volet-là du contrat de ville pourrait être une coquille vide. Cela veut dire aussi que les opérations qui seront conduites devront être des opérations déterminées avec soin parce qu'il faudra faire très attention à ce que les opérations engagées qui sont lourdes quelquefois financièrement, ne créent pas des déséquilibres profonds sur l'ensemble de la politique de réhabilitation des quartiers. Je voulais faire cette première remarque.

Ma deuxième remarque portera sur la Région à laquelle vous avez fait allusion. La Région viendra, si je comprends bien, dans le deuxième volet qui n'est pas tellement abordé ce soir. Je veux attirer votre attention sur le fait que la Région, en votant son contrat de plan et en votant son plan régional, a clairement énoncé une politique en faveur de la capitale régionale dans le renforcement de ses fonctions de capitale régionale et qu'elle a effectivement donné une définition de ce qu'elle pourrait faire dans le cadre de son intervention. Et c'est bien dans ces 8 millions qu'il faudra rechercher la politique régionale, simplement Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : 8 millions pour le District, sur 5 ans.

M. JACQUEMIN : C'est ce que vous nous dites dans votre document et qui est recoupé par ce que nous avons voté dans le cadre du plan régional et du contrat de plan : «La Région vient abonder ce contrat de ville par l'intermédiaire du contrat de plan sur des opérations de structuration de la capitale régionale et sur des opérations de développement économique et de requalification urbaine». Je crois que le contenu exact de ces opérations reste encore à discuter même si le principe est acquis, de cette participation. Voilà les deux réflexions que je voulais faire.

M. LE MAIRE : Je constate une chose, c'est qu'on vous propose très positivement une politique de développement social des quartiers, en relation directe, constante avec les représentants de l'État, essayant d'aligner, nous, nos chiffres, sur les modestes contributions de l'État, parce que finalement pour les crédits concentrés, 13 millions sur 5 ans, ce n'est pas la panacée. On essaie de s'adapter, on n'est pas les seuls, il y a 185 sites partout en France qui font le même type d'opérations. On a pris un bureau d'études qui a réfléchi, qui vous donne une certaine liste, etc. et vous nous dites, M. VIALATTE et vous-même, que c'est parce que la Ville n'a jamais eu de politique correcte en matière de logements et dans les quartiers qu'on est obligé d'être très modestes dans tout cela. Si nous sommes modestes et nous le sommes bien moins que l'État, c'est parce qu'au cours de ces discussions, l'État a décrété qu'il donnerait tant pour cela et tant pour cela. Nous sommes bien obligés de nous aligner. On sait que l'État mettra 13 millions. Après réflexion, on accompagne cette politique d'objectifs regroupés dans le protocole d'accord. Cela ne vous convient encore pas ! Aussi, je ne sais pas du tout ce qu'il faut pour satisfaire l'opposition «Une Ambition pour Besançon», je ne vois vraiment pas. Je comprends très bien que vous critiquiez systématiquement tout ce qu'on amène ici mais un contrat de ville n'est pas critiquable. Il a été élaboré en relations constantes avec les autres collectivités. On a essayé d'y mettre le maximum, on y a passé des heures, le bureau d'études a constitué un dossier que l'on vous a transmis et puis il vous manque, ici ou là, un document. Je pense qu'une opposition, si elle veut être sérieuse, devrait dire que ce contrat de ville est bien, l'État fait un effort, plus que le Gouvernement d'avant, je veux bien, on prend cela en main et puis on fait avec les moyens qui nous sont donnés pour faire en sorte qu'il y ait une politique de développement social et urbain des quartiers cohérente. Il y a une cohésion maintenant dans tout ce qui sera fait dans chacun des quartiers, la preuve c'est qu'il y a dans les deux quartiers principaux, des chargés de mission qui

sont là, il y a un bureau d'études qui va encore nous accompagner, il y a un adjoint qui ne s'occupe presque plus que de cela maintenant, du contrat de ville, qui en parle en Municipalité tous les quinze jours. C'est quelque chose de sérieux, de solide et qui n'est pas le fait simplement de la Ville. Lons-le-Saunier, Dole, le pays de Montbéliard présentent aussi des projets moins importants que les nôtres car les collectivités ont été moins bien servies au niveau de l'État. Nous nous sommes battus aussi pour avoir un maximum de crédits par rapport aux crédits de la Région. Si cela ne vous convient pas, vous votez contre mais la critique systématique de ce qu'on vous propose, ce n'est pas sérieux du tout. Je pense que ce contrat ville correspond aux demandes des populations en abordant les secteurs du logement social, de l'accompagnement scolaire, etc. qui sont primordiaux. Trouvez-moi une ville, une seule en France où il n'y a pas un seul problème dans un quartier en voie de développement. Si vous en trouvez une, citez-là moi de suite. Toutes les villes ont ce même type de problèmes de développement, d'intégration et nous ne sommes pas lanterne rouge pour les actions que nous menons depuis pas mal d'années en ce domaine. J'accepte vos critiques, vous pouvez critiquer tout le temps, je commence à en avoir l'habitude. Pour M. JACQUEMIN, il y a toujours insuffisance de communication et de documents. Quand vous prenez un dossier, je sais d'avance que vous allez dire : on n'a pas été suffisamment informé ici, il manque ceci, il manque cela. C'est le rôle de l'opposition c'est vrai mais à mon avis, c'est un peu trop systématique sur des dossiers qui, à mes yeux, ne peuvent présenter que des critiques superfétatoires.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, vous savez très bien ce que j'ai dit. Vous semblez ne pas vouloir l'entendre et amuser un peu la galerie...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas mon genre d'amuser la galerie !

M. JACQUEMIN : ...Nous voterons le projet que vous nous proposez. Vous reprenez dans le contrat de ville l'ensemble de la politique sociale de la Ville et d'urbanisme de la Ville. C'est votre droit, c'est-à-dire que vous avez là un document qui affiche, qui annonce des tas de choses mais ce que vous nous dites là ce soir, nous le connaissons et nous ne pouvons pas penser que les politiques sociales que vous affichez soient mauvaises, elles sont bonnes, on a dit qu'on votera, ne me faites donc pas dire ce que je n'ai pas dit, s'il vous plaît. Ce que nous disons simplement, c'est qu'une fois de plus, vous en racontez trois fois plus que vous ne pouvez en faire et que lorsqu'on vote un projet ou une politique, on voudrait bien savoir dans quels délais on va le réaliser et avec quel argent...

M. LE MAIRE : 5 ans.

M. JACQUEMIN : Je vous dis simplement ce soir Monsieur le Maire, que lorsque l'on rapproche la charte programmatique avec la somme que la Ville y consacrerait chaque année, soit 6 millions par an, vous ne pourrez pas faire tout ce que vous y annoncez. C'est cela que je dis. Nous voterons votre contrat de ville mais nous savons en même temps que vous ne pourrez pas le tenir dans le délai des 5 ans que vous affichez.

M. LE MAIRE : Eh bien on mettra peut-être 6 ans mais on le fera puisque c'est un contrat.

M. JACQUEMIN : Ce n'est pas être chagrin ou faire de l'opposition bête...

M. LE MAIRE : Que fait la Région quand elle signe un contrat de plan ? Elle s'engage avec l'État à réaliser des projets, en sachant bien que ni l'État ni elle ne pourront tout réaliser en 5 ans ; ils le font donc en 6 ans, ou même 7 ans. Mais l'essentiel c'est que ce soit clairement défini. Il en est de même pour le contrat que l'on vous propose ce soir.

M. VUILLEMIN : Je voudrais intervenir en tant qu'adjoint à l'enseignement pour dire que le contrat de plan qui nous est proposé ce soir me paraît une excellente chose pour les écoles situées

dans les quartiers dits difficiles et je vais m'en expliquer. Ce n'est pas seulement une question de crédits ou de gros sous. Quel est le problème ? Le problème c'est que jusqu'à présent il n'y avait pas de cohérence entre la politique municipale en direction de ces écoles-là et les mesures, pour prendre un exemple très concret, très précis... de carte scolaire prises par l'Inspection Académique. Dans les écoles situées dans les quartiers difficiles, Monsieur JACQUEMIN, Monsieur VIALATTE, il y a des salles à manger, il y a des Bibliothèques Centres Documentaires, il y a des bibliothèques, il y a des salles informatiques, ce n'est pas un problème de moyens et de crédits. Le problème, il est ailleurs, c'était précisément le manque de cohérence, le manque d'engagement entre l'administration d'État, l'Éducation Nationale en l'occurrence et ce que fait la Ville. Que va apporter le contrat de ville ? Il va apporter..., si, Monsieur VIALATTE, je vous vois tourner la tête mais ce sont des choses que je dis depuis des années, j'ai toujours dit qu'on ne peut pas affirmer la volonté de donner à tous les enfants d'un quartier les meilleures chances de réussite scolaire et dans un même temps supprimer des postes d'enseignants dans ces mêmes quartiers. C'est le discours que je tiens depuis 1989 et précisément le contrat de ville va permettre que l'Éducation Nationale (l'État) et la Ville s'engagent conjointement pour défendre ces écoles-là, c'est-à-dire, s'agissant de Saint-Ferjeux, une école dont on a déjà beaucoup parlé, au moins assurer le maintien de la structure scolaire sur le quartier, c'est déjà beaucoup. Cela veut dire aussi que l'Éducation Nationale acceptera pour ces écoles-là, en tout cas je l'espère, des moyennes par classe inférieures à ce qu'elle accepte ailleurs. C'est le contrat de ville qui le permettra parce qu'il y aura un engagement commun de la Ville et de l'Éducation Nationale, engagement commun qui n'existait pas avant. Ce n'est pas un problème de crédits, c'est un problème d'engagement commun, c'est un problème d'état d'esprit. Autre chose aussi que va mieux permettre le contrat de ville ; on ne peut pas agir sur une école pour améliorer son image sans agir sur son environnement et c'est tout l'objet précisément de la politique d'habitat, d'urbanisme, dans un quartier bien précis, pour permettre à cette école-là et à d'autres, de revenir à une situation de meilleur équilibre. Donc je maintiens, et encore une fois ce n'est pas seulement un problème de crédits, que ce contrat de ville c'est pour toutes ces écoles-là, Saint-Ferjeux, Rosemont, la Grette... qui sont bien connues, une chance et c'est donc une excellente chose pour la Ville que de signer ce contrat.

M. JEANNIARD : Un point sur les programmes PLA, c'est-à-dire création d'appartements et de logements et sur les programmes PALULOS, c'est-à-dire réhabilitation de logements. Notre crainte la plus importante concerne les réhabilitations de logements car nous constatons que l'État commence sérieusement à se désengager sur les réhabilitations des appartements construits dans les années 60 ou 70. En fin de compte, simplement c'est une question de vases communicants : il donne un petit peu plus sur les PLA et il réduit trop sérieusement sur les PALULOS, c'est-à-dire sur les réhabilitations de logements et s'il persiste dans cette position-là, nous aurons de graves difficultés sur un certain nombre de secteurs de logements des années 70.

Deuxième point, nous avons effectivement travaillé à un programme cohérent global de requalification de quartier sur Besançon et nous avons travaillé avec l'ensemble des services concernés État, Ville et autres organismes. Effectivement, le sérieux du projet que nous vous amenons ce soir en Conseil Municipal, a permis à l'État de décider des enveloppes financières plus importantes que le secteur de l'ensemble du territoire du Doubs et notamment sur Montbéliard. Et c'est précisément parce que pour la première fois on arrive à globaliser et avoir un programme cohérent sur l'ensemble de la ville et non pas quartier par quartier que nous arrivons à tirer l'ensemble de ces crédits d'État sur 5 ans.

En ce qui concerne le suivi des actions et des opérations, vous les avez dans la charte programmatique. Sachez que l'ensemble des actions qui sont labellisées dans la charte programmatique seront réalisées, les engagements sont pris par l'État, par la Ville de Besançon et par l'ensemble de nos partenaires.

M. LE MAIRE : Les deux rapports suivants concernent, l'un la maîtrise d'œuvre et le lancement de la consultation, l'autre une convention avec le CAL pour la mise à disposition de la Ville par le CAS de deux chargés de mission.

M. JACQUEMIN : Sur le 22/b, vous lancez une consultation auprès d'un bureau d'études. Je vois mal un bureau d'études remplir les objectifs que vous fixez à cette consultation, c'est une compétence extrêmement compliquée, diverse, multiple. Un bureau d'études ne peut pas répondre bien à un tel objectif d'animation tout à la fois de coordination, de partenariat. C'est un peu le rôle de la collectivité et je ne vois pas pourquoi s'en remettre à un bureau d'études. Je voulais savoir auprès de quel bureau d'études vous allez lancer une telle consultation ou si c'est quelque chose réglé à l'avance pour reconfier à l'ACEIF une mission ?

M. JEANNIARD : En ce qui concerne cette mission-là, il s'agit de mettre en relation la Ville de Besançon avec l'ensemble des partenaires, Conseil Régional, Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales et également tous les services de l'État au plan national. Effectivement, nous n'avons pas pour l'instant à la Ville de Besançon les moyens de pouvoir avoir cette maîtrise d'œuvre et de suivi du contrat de ville à l'échelle globale et ce que je peux constater, c'est que le cabinet d'études qui nous a servi à monter ce contrat de ville, je ne sais pas s'il sera retenu demain, nous a permis jusqu'à présent de monter des projets d'envergure cohérents et d'avoir des contacts au plan national avec les différents ministères, ce qui ne nous avait pas été encore permis par manque de moyens et de temps jusqu'à présent.

M. LE MAIRE : C'est une mission très complexe finalement, c'est pourquoi on a besoin d'un relais. On n'a pas, nous, les moyens de faire tout cela, ce n'est pas possible. On a vu le rôle qu'a joué ce bureau d'études, l'ACEIF, pour la préparation et je crois que dans nos services on n'aurait pas trouvé les moyens humains et en compétence pour monter tout ce dossier. On est obligé à mon avis d'avoir encore recours à un bureau pour assurer le suivi de l'opération.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.